

## Programme d'actions coordonnées des Centres d'Expertise en Promotion de la Santé en ce compris la prévention

Numéro d'agrément du CEPS : |\_|\_|\_|

### Partie 1 : Identification

#### 1. Données fournies lors de la demande d'agrément

*Par défaut, seront reprises dans cette section les informations fournies lors de la demande d'agrément : coordonnées, missions. Le principe est de pouvoir les adapter dans la section 2, lors de besoin/de changement.*

#### 2. Eventuelles modifications des données (y compris les missions)

*Les missions qui ont été cochées lors de la demande d'agrément seront visibles de façon automatique. Si l'une d'entre elles devait ne plus être remplie, il sera possible de la décocher.*

### Coordonnées

#### Direction du CEPS

Nom / Prénom :

Fonction :

Courriel :

Contact(s) complémentaire(s) (personne contact pour les activités en RW, adresse e-mail générique le cas échéant...)

Nom / Prénom :

Fonction :

Courriel :

#### 3. Moyens disponibles

*Pour les moyens décrits ci-dessous, la base tangible reste la notification budgétaire reçue lors de l'agrément.*

#### Ressources humaines

*Indiquer les ETP du CEPS en se basant sur la notification de mars 2023. La situation est susceptible de changer pendant la période de 5 ans, selon que les ETP soient pourvus ou non au moment du remplissage du PAC. Les RASH annuels viendront détailler et actualiser cette information.*

#### Fonctionnement

*Indiquer les frais forfaitaires (enveloppe 2) et les frais de mission spécifique (enveloppe 3) notifiés lors de l'agrément, qui ne tiennent donc pas compte de l'inflation.*

#### Autres ressources budgétaires pour l'organisme

*Le but est d'indiquer l'ensemble des ressources, limitées à la promotion de la santé, qui sont disponibles dans l'organisme/le service en 2023. Il s'agit des autres bailleurs de fonds en promotion de la santé, mais il peut s'agir aussi de budgets reçus pour des projets de recherche en lien plus ou moins étroit avec la promotion de la santé (y compris nationaux et européens).*

#### 4. Historique de l'organisme

*Le but est de permettre à un lecteur profane de situer le CEPS dans le contexte de ses activités en PPS, dans un texte court (max 10 lignes), en complément des autres informations.*

#### 5. Spécificités du CEPS

*Le but est de permettre de situer la place du CEPS, notamment au regard de celle des autres CEPS, en matière d'expertises métiers, thèmes abordés... dans un texte court également (max 10 lignes).*